

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Axel PUJOL du CSP ALBI

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 5 novembre 2014, portant suspension d'engagement d'office du sapeur 1ère classe Axel PUJOL, du 23/06/14 au 09/12/14,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le sapeur 1ère classe Axel PUJOL en arrêt de maladie du 18/05/15 au 11/07/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'office d'engagement du sapeur 1ère classe Axel PUJOL, sapeur-pompier volontaire au centre de secours principal d'ALBI, est prolongée, du 18 mai 2015 au 11 juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.


Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :



A Albi le :

18 JUIN 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT